



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2013

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales :

- convocation des membres du Conseil le 19 novembre 2013 ;
- affichage en Mairie de l'ordre du jour et de la convocation le 19 novembre 2013 ;
- publication par voie de presse dans les quotidiens régionaux et locaux :
 - Dernières Nouvelles d'Alsace (DNA)
 - L'Alsace.

Le Conseil Municipal est convoqué en séance ordinaire conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et L.2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, par envoi d'une convocation individuelle à ses membres, par affichage aux portes de la Mairie et avis dans la presse.

La séance est ouverte à 19 heures 30 par Monsieur André BOESCH, Maire, en présence de Mme Régine DIETRICH, MM. Bernard MARTIN, Philippe SCHEIBLING, Marc HEIMBURGER et François WACH, Adjointes au Maire ; M. Philippe SIMLER, Conseiller Municipal Délégué ; Mmes Pierrette LACOMBE, Carine SCHUTZ et Claudine ZIPPER et MM. Claude BRUNSCHWILLER, Pierre BURGER, Olivier SENGLER, Damien SOHLER et Dominique WAEGELL, Conseillers Municipaux.

Mme Mireille JAEGER, Adjointe au Maire, MM. Stéphane WEISHARD et Philippe VOLK, Conseillers Municipaux Délégués et MM. Serge MATHIS et Didier ROECKEL, Conseillers Municipaux, sont absents et excusés.

M. Maurice RIESTER, Conseiller Municipal, est absent.

Mme Mireille JAEGER a donné procuration à M. Marc HEIMBURGER, Adjoint au Maire ;
M. Stéphane WEISHARD a donné procuration à M. Philippe SIMLER, Conseiller Municipal Délégué ;
M. Philippe VOLK a donné procuration à M. Olivier SENGLER, Conseiller Municipal ;
M. Serge MATHIS a donné procuration à Mme Régine DIETRICH, Adjointe au Maire ;
M. Didier ROECKEL a donné procuration à M. André BOESCH, Maire ;

Membres en exercice : 21 Présents : 15 Absents et excusés : 5 Procurations : 5
Absent : 1

Vu les articles L2541-6 et 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DESIGNE Mme Claudine ZIPPER, secrétaire de séance.

64.1 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 31 OCTOBRE 2013

Le procès-verbal préalablement et intégralement diffusé est adopté à l'unanimité par les membres présents lors de la séance du 31 octobre 2013.

M. Olivier SENGLER, Conseiller Municipal, souhaite préciser que l'intervention de Mme Pierrette LACOMBE, Conseillère Municipale, en fin de séance concerne une compétence Association Foncière et non Conseil Municipal.

64.2 COMPTE RENDU DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTION DU MAIRE

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'usage fait depuis la dernière séance de la délégation d'attribution consentie par l'assemblée selon l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Décision municipale en date du 13 novembre 2013 portant lancement d'une consultation relative à des travaux de levée topo détaillé avec nivellement de la place Kientz, rue de la Dîme et le pont et la rue du Meyerhof.
- Décision municipale en date du 14 novembre 2013 portant lancement d'une consultation relative à la fourniture de caissons d'information publicitaire ;
- Décision municipale en date du 14 novembre 2013 portant attribution du contrat de fourniture de gaz naturel aux ateliers municipaux pour une période de 3 ans à la société GDF SUEZ de Courbevoie pour un montant d'abonnement annuel de 173,76 € HT avec un taux de TVA de 5,5 % et un prix de consommation de 51,94 € HT /MWh avec un taux de TVA de 19,6 % ;
- Décision municipale en date du 25 novembre 2013 portant lancement d'une consultation pour fourniture de fioul domestique et de gasoil GNR.

64.3 ADMINISTRATION GENERALE

Personnel

A. Plan de formation

Rapporteur : M. André BOESCH, Maire

Conformément à :

- l'article 7 de la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale,
- l'article 7 et 8 de la loi n°84-594 du 12 juillet 1984 modifiée,
- l'article 2 du décret n°2008-512 du 29 mai 2008.

La Commune de Scherwiller a élaboré, en concertation avec l'ensemble de ses agents, un plan pluriannuel de formation, déterminant :

- les formations obligatoires,

- les formations de perfectionnement,
- les formations de préparation au concours de la Fonction Publique Territoriale.

Ce plan pluriannuel précise, outre les objectifs des différentes formations, les organismes organisateurs et leur coût.

Ce plan présenté au Comité Technique Paritaire, a recueilli un avis favorable à l'unanimité le 30 septembre dernier.

Il est aujourd'hui soumis au Conseil pour approbation avant transmission au CNFPT.

Note : ainsi que le précise le règlement de formation approuvé par le Conseil Municipal en date du 29 septembre 2009, il est rappelé que la mise en œuvre du Droit Individuel à la Formation des agents est soumise à l'existence d'un tel plan.

Il est proposé au Conseil,

- **d'approuver** le plan de formation tel que présenté.

M. Dominique WAEGELL, Conseiller Municipal, indique que pour ce qui est du secteur privé, le droit à formation professionnelle s'exerce en dehors du temps de travail mais est pris en charge par l'employeur. Il souhaite savoir si dans la fonction publique territoriale le dispositif est identique.

Le Maire précise que le droit à DIF peut être exercé sur le temps de travail et est pris en charge par l'employeur, ce que confirme M. Philippe SIMLER, Conseiller Municipal Délégué, également pour son secteur d'activité professionnel.

M. Olivier SENGLER, Conseiller Municipal, formule une remarque d'ordre général : il rappelle militer depuis toujours afin que soient mises en commun, notamment au niveau de la Communauté de Communes de Sélestat, certaines compétences.

L'exemple le plus parlant est la nacelle avec le CACES nacelle.

Les avancées ne se font pas, malgré le renouvellement de ces demandes.

Par ailleurs, il relève qu'une formation « utilisation d'un défibrillateur » a été organisée en direction des agents mais que les sapeurs-pompiers, eux, ne peuvent mettre de matériel dans leur camion.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

APPROUVE le plan de formation tel que présenté.

ADOpte A L'UNANIMITE

64.3 ADMINISTRATION GENERALE

Personnel

B. Chantier d'insertion SAVA – Entretien des espaces verts – Espaces publics à Kientzville – Convention de fonctionnement

Rapporteur : M. André BOESCH, Maire

A l'instar de l'opération réalisée en 2013, il est proposé au Conseil de renouveler la démarche entreprise avec la section d'aménagement végétale d'Alsace.

En effet, quantité de réactions positives étant parvenues en mairie, il est proposé au Conseil,

- **d'approuver** la convention de fonctionnement dans le cadre d'un chantier d'insertion de la SAVA ;
- **d'inscrire** les crédits nécessaires au Budget primitif 2014 – compte 61523 (montant prévisionnel : 5 980,- € TTC) ;
- **d'autoriser** le Maire à signer la dite convention ainsi que toute pièce afférente.

A M. Pierre BURGER, Conseiller Municipal, demandant si les équipes ne disposent pas de tondeuses, le Maire précise que la convention intègre l'entretien des espaces verts et que la tonte sera sollicitée par la Commune à la SAVA en 2014.

M. Philippe SCHEIBLING, Conseiller Municipal, trouve intéressant qu'un bilan annuel soit présenté aux Elus (type d'opération, nombres d'heures, ...).

M. Dominique WAEGELL, Conseiller Municipal, estime que si l'opération devait être renouvelée, le bilan général annuel est un élément indispensable.

M. Philippe SIMLER, Conseiller Municipal Délégué, relève que cette opération a permis de décharger les ouvriers d'une partie de leurs tâches.

En ont-ils conscience ? Comment a été accueilli l'effort de la Collectivité ?

M. Bernard MARTIN, Adjoint, confirme le ressenti par rapport au travail réalisé par la SAVA, travail particulièrement satisfaisant et approfondi.

Quant à l'équipe technique, la prise de conscience a peut-être opéré.

Le Maire relève tout de même qu'en parallèle, il a été procédé à la réduction des postes de saisonniers.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de fonctionnement dans le cadre d'un chantier d'insertion de la SAVA ;

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au Budget primitif 2014 – compte 61523 (montant prévisionnel : 5 980,- € TTC) ;

AUTORISE le Maire à signer la dite convention ainsi que toute pièce afférente.

ADOPTE A L'UNANIMITE

64.4 EHPAD

Mise à disposition définitive

Rapporteur : M. André BOESCH, Maire

Par délibération en date du 18 octobre 2011, le Conseil Municipal a approuvé la mise à disposition partielle de la Résidence de l'Alumnat (EHPAD) gérée en budget annexe du CCAS de Scherwiller, ceci à compter du 1^{er} novembre 2011, bien sis, 4, rue de l'Alumnat à Scherwiller, comportant bâtiment et annexes, équipements et mobiliers nécessaires au fonctionnement d'un EHPAD de 46 lits dont 12 en section Alzheimer et 2 en accueil temporaire ainsi que 6 places d'accueil de jour.

La convention établie entre la Commune et le CCAS – EHPAD prévoit en son article 12 la mise en œuvre de la mise à disposition définitive au moyen d'un avenant, ceci au plus tard au 31 octobre 2012.

○ Par délibération en date du 27 novembre 2012, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant à la convention de mise à disposition partielle prorogeant les dispositions de la convention d'origine d'une année, soit jusqu'au 31 octobre 2013.

L'ensemble des écritures comptables ayant été aujourd'hui passées, un bilan de l'opération a été réalisé en avril dernier.

Afin de réaliser sur l'exercice en cours l'ensemble des écritures de transfert,

Il est proposé au Conseil,

- **d'approuver** la mise à disposition définitive de la Résidence de l'Alumnat (EHPAD) gérée en budget annexe du CCAS de Scherwiller – bien immobilier sis au 4 rue de l'Alumnat à Scherwiller comportant bâtiments et annexes, équipements et mobiliers nécessaires au fonctionnement d'un EHPAD de 46 lits, dont 12 en section « Alzheimer » et deux en accueil temporaire ainsi que six places d'accueil de jour ;
- **d'approuver** la convention de mise à disposition définitive s'y rapportant ;
- **d'autoriser** le Maire à signer la présente ainsi que toute pièce s'y rapportant.

M. Olivier SENGLER, Conseiller Municipal, souhaite savoir, dans le cadre d'une mise en œuvre d'une procédure dommage/ouvrage par exemple, qui interviendra après la signature de la convention. Le Maire indique qu'aujourd'hui c'est la Commune, après, ce sera l'EHPAD. Mais l'EHPAD c'est le CCAS et le CCAS, c'est la Commune.

M. Marc HEIMBURGER, Adjoint, rappelle que cette convention de mise à disposition permettra de transférer un bien dont la Commune a assuré la réalisation pour un montant de 7 296 349,15 € TTC (éléments transférés) et pour laquelle la Commune a décidé de participer à hauteur de 131 859,09 € (rectifié et ce, à ce jour) montant comprenant notamment les intérêts intercalaires et intérêts d'un premier prêt contracté pour financer le démarrage du projet.

M. Damien SOHLER, Conseiller Municipal, souhaite connaître la situation de l'EHPAD ceci après avoir récupéré un courrier de même que l'ensemble des membres de l'assemblée. Il estime qu'un avertissement au moins serait à appliquer à la Directrice.

Le Maire indique que « ça va », qu'il y a à faire à l'EHPAD mais que la maison fonctionne.

M. Olivier SENGLER, Conseiller Municipal, précise que la décision appartient au CCAS et non à la Commune, ce que confirme le Maire.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

APPROUVE la mise à disposition définitive de la Résidence de l'Alumnat (EHPAD) gérée en budget annexe du CCAS de Scherwiller – bien immobilier sis au 4 rue de l'Alumnat à Scherwiller comportant bâtiments et annexes, équipements et mobiliers nécessaires au fonctionnement d'un EHPAD de 46 lits, dont 12 en section « Alzheimer » et deux en accueil temporaire ainsi que six places d'accueil de jour ;

APPROUVE la convention de mise à disposition définitive s'y rapportant ;

AUTORISE le Maire à signer la présente ainsi que toute pièce s'y rapportant.

ADOpte A L'UNANIMITE

64.5 EQUIPEMENT SORTIF COUVERT

Rapporteur : M. André BOESCH, Maire

M. Philippe SIMLER, Conseiller Municipal Délégué

La Commune a confié une mission de mandat de maîtrise d'ouvrage à la SEMHA de Colmar. La mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à un groupement de maître d'œuvre représenté par l'atelier d.Org, bureau d'architecture de Sélestat.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du 26 février 2013 arrêtant le budget travaux en phase APD à 2 209 764,00 € HT (valeur février 2013) ;

Vu la délibération du 27 août 2013 déclarant infructueux les lots 07, 09 et 13 et décidant de relancer la consultation par voie de marché à procédure adaptée conformément à l'article 26 du code des marchés ;

Vu la décision du Maire du 3/10/13 déclarant sans suite la procédure pour le lot 17 ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé le 20/9/13 et vu l'avis rectificatif d'appel public à la concurrence envoyé le 4/10/13 ;

Vu la date limite de remise des offres fixée au 30/10/13 et les 12 offres réceptionnées ;

- Vu** les fax de négociation en date du 12/11/13 pour les lots 07, 09 et 17 et du 15/11/13 pour le lot 13 et les réponses apportées ;
- Vu** le rapport d'analyse des offres présenté en séance ;
- Vu** le projet d'avenant n°1 au marché du lot 04 « Etanchéité/isolation » conclu avec l'entreprise GALOPIN – Avenant consistant en une proposition de remplacement du support du complexe d'étanchéité prévu au marché en bac acier classique pour un complexe de type CN 1114 i (bac acier perforés acoustiques laqués blanc) – solution proposée suite à la suppression du faux plafond acoustique en plaques de plâtres type contrapanel (au lot 07 – Doublage – faux plafond) trop onéreux ;
- Vu** que le montant de l'ouvrage supprimé du lot 7 est largement supérieur à l'ouvrage ajouté au lot 4 qui fait l'objet de l'avenant et permet au final de réaliser une économie importante ;

PREND CONNAISSANCE des résultats de l'offre d'appel, après négociations.

Après en avoir délibéré,

DECIDE de valider l'ensemble des candidatures

DECIDE d'attribuer les marchés tels que décrits ci-dessus représentant un total de 117 081,94 € HT (valeur octobre 2013) :

Lot	Intitulé	Attributaire	Montant € (H.T.)
07	DOUBLAGE FAUX PLAFOND		
	Marché de base	<i>CILIA</i>	33 000,00
	Option : faux-plafond acoustique dans grande salle		NON RETENUE
	Total Marché		33 000,00
09	SERRURERIE		
	Marché de base	<i>KELLER</i>	33 714,94
	Option : brise-soleil horizontal		7 497,00
	Total Marché		41 211,94
13	EQUIPEMENT SPORTIF		
	Marché	<i>SATD</i>	26 865,00
17	ECHAFAUDAGE		
	Marché	<i>STEIMER</i>	16 005,00

APPROUVE l'avenant n°1 au marché lot 4 – Etanchéité, d'un montant de 17 332,80 € HT représentant 9,37 % du marché initial et portant le marché de 185 000,- € HT à 202 332,80 € HT.

AUTORISE la SEMHA à signer l'ensemble des marchés sus visés ainsi que l'avenant n°1 au marché lot 4 - Etanchéité et tout document s'y rapportant.

ADOpte A L'UNANIMITE – 1 abstention (M. Olivier SENGLER, Conseiller Municipal).

A Mme Pierrette LACOMBE, Conseillère Municipale, qui souhaite que le nombre des avenants à venir soit communiqué au Conseil, M. Marc HEIMBURGER, Adjoint, indique que l'information n'est à ce jour pas connue et rappelle que pour ce qui concerne par exemple l'EHPAD, le volume de l'opération a été, après consultation et avenants, inférieur au budget estimatif – APD.

M. Olivier SENGLER, Conseiller Municipal, souhaite une vigilance de la part du maître d'œuvre qu'il trouve quelque peu confus. C'est cette confusion qui provoque une certaine inquiétude pour la suite du projet.

M. Marc HEIMBURGER, Adjoint, rappelle que le plan de financement du projet intègre 615 000,-€ de vente immobilière, ont été ou sont en cours de réalisation environ 519 000,- €.

Le bien restant à vendre est le terrain de Kientzville.

Aujourd'hui, une marge de 96 000,- € est encore à réaliser avant de trouver un équilibre et se conformer au plan de financement initial.

Il rappelle également un autofinancement de 620 875,- € en grande partie déjà réalisé par affectation en investissement.

M. Olivier SENGLER résume en indiquant que le surcoût actuel provient du cheminement piéton et cycle et l'aménagement de sécurité concernant l'accès à l'Equipement Sportif Couvert imposé par le Département.

M. HEIMBURGER rappelle que les plus grandes incertitudes avaient été suscitées pour les opérations immobilières.

Or, aujourd'hui, l'avancement en matière de réalisation des ventes est positif.

Par ailleurs, il rappelle que la Commission « Finances » a validé le maintien du niveau de financement du projet par emprunt au niveau communiqué depuis la phase de réflexion sur le projet, soit 370 000,- €, aucune nécessité autre ayant été produite par les attributions des marchés.

A Mme LACOMBE, souhaitant savoir si les ventes sont déjà signées, M. HEIMBURGER indique que non, mais que les dossiers sont en bonne voie, un accord bancaire ayant été donné donc une marche arrière n'étant plus possible.

Il précise également qu'a été budgétisé au niveau du budget supplémentaire le « surcoût » représentatif de la différence entre le montant estimatif en phase PRO et le total des marchés attribués ainsi que l'avenant ci-dessus mentionné, augmenté des frais de branchement.

Ce montant arrondi à 60 000,- € TTC est financé par une aide du Conseil Régional de 50 000,- € attendue du plan de relance – subvention non prévue initialement – ainsi que par un autofinancement de 10 000,- €.

L'impact financier est donc extrêmement réduit puisque ont aboutit à une quasi compensation du surcoût.

64.6 FINANCES

A. Etat des subventions 2013 - Modifications

Rapporteur : M. André BOESCH, Maire

M. Marc HEIMBURGER, Adjoint

Il est proposé au Conseil Municipal après discussion en Commission des finances et en Municipalité, d'arrêter les états des subventions à verser de la manière suivante :

Associations	Subvention ordinaire	Soutien 'jeunes licenciés"	Aides ponctuelles	B.S. 2013
	BP 2013	BP 2013	BP 2013	
ACCA	480.00	300.00		
ACJA	153.00			
ALF				
AMAN 67				
Amicale des donneurs de sang bénévoles	153.00			
Amicale des Sapeurs-Pompiers et Batterie Fanfare	153.00		1 500.00	180.00
Apiculteurs Châtenois - et environs				
APPE	153.00			
APRECIAL	300.00			
Aux fils de l'Aubach	153.00			
AZUR FM				
Ecole de Musique de Châtenois-Scherwiller	5 575.00			
Gamadji	153.00			
Groupe Folklorique Sommerberg	153.00			
Habitants de Kientzville	153.00			
Harmonie Ste Jeanne d'Arc	382.00	50.00		
Ronde de l'Alumnat	153.00			
Les Amis de la Résidence de l'Alumnat	153.00			
Les enfants de l'Aubach	153.00			
Les Knecke's de l'Aubach	153.00			
MJC	1 000.00	300.00		
Office du Tourisme de Châtenois-Scherwiller	21 000.00			
Office du Tourisme Maisons fleuries (Cf. compte 6714)	0.00			
Scherwil'lecteurs	153.00			
UNC	153.00			
USS	980.00	380.00	3 400.00	
Veilleurs du Ramstein	153.00		1 100.00	
TOTAL	32 012.00	1 030.00	6 000.00	180.00
TOTAL GENERAL	Prévu 2013 :		39 042.00	

DETAIL DES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS VERSEES

	<u>Budget 2013</u>	<u>BS 2013</u>
<u>AUX ORGANISMES PUBLICS</u>	<u>10 960.00</u>	
65736 - CCAS	10 500.00	
65738 - Syndicat du Giessen	460.00	
<u>65743 PARTICIPATIONS</u>	<u>9 500.00</u>	<u>- 162.00</u>
Groupement d'Action Sociale - CNAS	5 500.00	- 162.00
Restauration maisons à pans de bois	2 000.00	
Energies renouvelables	2 000.00	
<u>65744 SUBVENTION SECTEUR SCOLAIRE</u>	<u>18 875.00</u>	<u>162.00</u>
Ecole maternelle - coopérative	1 500.00	18.00
Ecole maternelle - projet éducatif	250.00	
Ecole maternelle - Classe verte		
Ecole centre - coopérative	2 100.00	
Ecole centre - coopérative - Projet éducatif	900.00	
Ecole centre - enseignement piscine	3 700.00	
Ecole centre - voyages 2013	4 500.00	
Ecole Kientzville - coopérative		
Ecole Kientzville - projet éducatif		
Ecole Kientzville - enseignement piscine		144.00
Sport scolaire Scherwiller	250.00	
Collège Châtenois UNSS sport scolaire	610.00	
Collège Châtenois - fonctionnement	765.00	
Collège Châtenois-fonctionnement (accomp.voyages)	1 500.00	
Collège Châtenois - voyage scolaire	1 500.00	
Collège Châtenois/Projet artistique	800.00	
Collège de Châtenois/subvention exceptionnelle	-	
Voyages scolaires	500.00	
<u>65745 EVEIL A L'ART</u>	<u>20 368.00</u>	
Don A.NOEL	14 434.00	
Don E.BARTHEL	5 934.00	

M. Marc HEIMBURGER, Adjoint, précise que la subvention à verser aux sapeurs-pompiers permettra l'installation d'internet et donc le développement de leurs formations notamment.

A Mme Pierrette LACOMBE, Conseillère Municipale, qui relève que l'aide à Azur FM n'a pas été reconduite, le Maire indique que le débat aura lieu pour le budget primitif 2014.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE d'arrêter les états des subventions à verser comme indiqué ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

64.6 FINANCES

C. Budget supplémentaire 2013

Rapporteur : M. André BOESCH, Maire

M. Marc HEIMBURGER, Adjoint

Le document arrêté se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses nouvelles 1 244 043,35 €

Dont virement complémentaire
à la section d'investissement 1 233 275,35 €

Recettes nouvelles 1 244 043,35 €

Dont excédent antérieur 1 233 112,35 €

Solde et résultat prévisionnel de fonctionnement 2013 ./.

INVESTISSEMENT

	REPORTS	PROPOSITIONS NOUVELLES	TOTAL
DEPENSES	505 245,98	2 005 937,39 (dont déficit antérieur 227 982,68)	2 511 183,37
RECETTES	474 463,85	2 036 719,52	2 511 183,37
SOLDE	- 30 782,13	30 782,13	./.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'approuver** le budget supplémentaire 2013 tel que présenté.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget supplémentaire 2013 tel que présenté.

ADOPTE A L'UNANIMITE

64.6 FINANCES

D. Provision

Rapporteur : M. André BOESCH, Maire

M. Marc HEIMBURGER, Adjoint

En application du 29° de l'article L2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée à l'ouverture d'un contentieux contre la Commune.

La provision est constituée, à hauteur du montant estimé par la Commune, de la charge qui pourrait en résulter en fonction du risque financier encouru.

Aussi, vu le recours déposé auprès du Tribunal Administratif par Monsieur et Madame Nicolas OSTER concernant une participation pour voirie et réseaux mis à charge des pétitionnaires de permis de construire, ceci au titre de la création de la voie de desserte constituant l'emplacement réservé A01 du POS, il est proposé au Conseil,

- **de constituer** une provision semi-budgétaire, donc de droit commun, d'un montant de 20 195,- € ;
- **d'inscrire** les crédits nécessaires à la dite constitution ;
- **de charger** le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la présente.

M. HEIMBURGER précise qu'est contesté le bien-fondé de la PVR et que le montant provisionné correspond au montant de la PVR versée, augmenté du montant des intérêts au taux légal majoré de 5 points à compter de la demande de remboursement ainsi que le montant des frais et dépens.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE de constituer une provision semi-budgétaire, donc de droit commun, d'un montant de 20 195,- € ;

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires à la dite constitution ;

CHARGE le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la présente.

ADOPTE A L'UNANIMITE

64.7 COMMUNICATIONS

André BOESCH, Maire :

- Le Maire informe le Conseil qu'il a assisté au dernier Congrès des Maires à Paris, de même que MM. Bernard MARTIN et François WACH, Adjoints.

Il relève que l'ambiance générale y était morose et en partie due à la baisse des dotations de l'Etat et à la mise en place des rythmes scolaires pour la rentrée 2014.

Y a été confirmé par le Ministre de l'Education Nationale que la réforme des rythmes scolaires est à appliquer pour la rentrée 2014.

Des décisions sont à prendre pour le 30 janvier prochain obligatoirement.

Un courrier de Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale a été adressé aux Maires les informant de sa demande formulée aux Directeurs des écoles de la circonscription de Sélestat de réunir un Conseil d'Ecole exceptionnel avant les vacances de Noël, afin de fixer un cadre horaire pour la mise en œuvre du projet à la prochaine rentrée.

Le Maire propose la création d'un groupe de travail confié à Mme Mireille JAEGER, Adjointe, groupe de travail dont les membres sont ceux de la Commission « Education » ainsi que M. Stéphane WEISHARD, Conseiller Municipal Délégué, également membre de la COPIL constituée à la Communauté de Communes de Sélestat.

Doivent participer au débat, les associations des parents d'élèves et les enseignants.

Il indique que la Commission « Education » de la Communauté de Communes de Sélestat se réunira le 09 décembre prochain et rappelle que le souhait au niveau Communauté de Communes de Sélestat est l'orientation vers un même horaire sur le territoire.

Par ailleurs, Scherwiller doit tenir compte de son fonctionnement en RPI avec Dieffenthal (pour les écoles maternelles).

Les positions des deux Communes devront se rejoindre ne serait-ce que pour des questions pratiques d'organisation du transport scolaire.

Au sein de la Communauté de Communes de Sélestat toutefois, il sera compliqué de trouver un consensus, chaque Commune ayant des spécificités.

M. Marc HEIMBURGER, Adjoint, indique que le débat n'est pas si l'on applique la Loi, celle-ci est votée.

M. Olivier SENGLER, Conseiller Municipal, précise qu'il a eu connaissance d'une pétition qui aurait été transmise au Maire, pétition contre la Loi, mais pour l'aménagement des horaires. Il considère qu'il serait bienvenu de mettre l'ensemble des acteurs autour d'une table enseignants, parents et Commune.

Le Maire confirme que ce serait un bon choix d'harmoniser les horaires ne serait-ce que par rapport au périscolaire.

M. HEIMBURGER indique que des pistes sont possibles et des idées intéressantes ont germées, notamment au Conseil d'Administration du Collège de Châtenois.

Pour M. Claude BRUNSCHWILLER, Conseiller Municipal, la situation de la ville est différente de celle des Communes, des regroupements ou déplacements sont nécessaires.

Pour M. HEIMBURGER, l'idéal serait d'harmoniser l'ensemble des niveaux scolaires, lycées et collèges compris.

Le Maire précise que d'où sa volonté de mettre en place le groupe de travail.

- Le 29 novembre prochain à 18 h 00 sonnera le lancement des illuminations de Noël, ceci pour l'ensemble de l'Alsace.

M. Bernard MARTIN, Adjoint :

- La régie se concentre actuellement sur les illuminations et décorations de Noël avec pour objectif la finalisation pour vendredi.
- A M. Dominique WAEGELL, Conseiller Municipal, s'interrogeant sur l'origine des sapins mis en place, M. François WACH confirme que tous proviennent de notre forêt. Le Centre est aujourd'hui terminé.

M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint :

- Voirie : est en cours le chantier d'accessibilité à la Mairie. M. SCHEIBLING veille à la conformité de la réalisation par rapport à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Concernant l'aménagement de la place de la Libération, restent à effectuer les accès à la cuisine de la salle polyvalente et reprendre les trottoirs rue de la Mairie.

- Cheminement piétons et cycles : une ébauche des besoins en acquisition a été effectuée, ceci afin de pouvoir discuter avec les propriétaires concernés (travail sur les distances et largeurs minimales).

Il précise que sera à intégrer le traitement de la rue de Dambach et de la rue du Riesling, ceci afin d'aboutir à un trottoir assez large pour y implanter un arrêt de bus.

M. Marc HEIMBURGER, Adjoint :

- Transport scolaire : M. HEIMBURGER souhaite que le Conseil Municipal prenne acte des difficultés rencontrées par les collégiens dans le cadre du transport (retour le soir).

Le problème a été également discuté au niveau de Conseil d'Administration du Collège.

Le problème concerne les horaires, non pour l'aller, même si des retards fréquents sont constatés, mais le retour pour lequel un seul bus effectue la navette.

La situation bien que conforme au cahier des charges du marché n'est pas satisfaisante.

En effet, les enfants attendent entre une demi-heure et trois quarts d'heure dans la rue, le froid et la nuit. Pour l'instant le Directeur met à disposition une personne qui surveille les enfants mais ce rôle ne lui appartient pas.

Un deuxième problème a fait le jour depuis la mise en place du marquage des cartes de transport par un chauffeur, puisque les arrêts marqués lors des deux navettes ne correspondent pas nécessairement aux arrêts que les enfants doivent utiliser.

Non seulement un deuxième bus n'est pas mis en service mais du fait du marquage des cartes, un roulement n'est pas mis en place, donc ce sont toujours les mêmes qui attendent.

Par ailleurs, la semaine passée, suite à un contrôle de carte, un enfant s'est vu refusé l'accès au bus. Ses parents déjà absents de la maison pour des raisons professionnelles, l'enfant a dû faire appel à la bonne volonté de riverains afin de regagner le Collège.

Ce sont des enfants de Scherwiller qui sont concernés. Il y a lieu d'agir afin d'obtenir des prestations sérieuses et ne pas sacrifier des enfants pour des questions de coût.

L'accumulation des difficultés rencontrées fait qu'aujourd'hui le service « transport » n'est pas rendu.

A M. Damien SOHLER, Conseiller Municipal, demandant qui a apposé les pastilles sur les cartes, M. HEIMBURGER précise que c'est un chauffeur sans se préoccuper de la réalité de la situation.

M. Olivier SENGLER, Conseiller, indique qu'il a pris connaissance du mail transmis suite à la vérification de la situation par le service « transport », mais estime qu'il y a une certaine forme de discrimination dans le traitement des situations.

M. HEIMBURGER précise que la Commune a agi mais que rien ne change malgré la prestation déplorable.

Il rappelle que bien-sûr jusqu'à présent le dispositif était le même, mais que le précédent prestataire avait d'office mis en service un deuxième bus.

Pour M. Claude BRUNSCHWILLER, Conseiller Municipal, il y a lieu de voter une motion au niveau du Conseil.

Le Maire indique que le cahier des charges est respecté et qu'un roulement entre deux circuits (Scherwiller et Kintzheim) est en place une année sur deux.

Il confirme également que Transport Schmidt de Muttersholtz a mis à disposition un deuxième bus les dernières années.

M. HEIMBURGER réitère l'énumération et l'accumulation des difficultés. Sa démarche s'inscrit dans le cadre de l'information du Conseil des difficultés rencontrées par les administrés et reprecise que même si le dispositif est conforme, les parents n'en veulent pas.

Mme Régine DIETRICH, Adjointe :

- A assisté à l'Assemblée Générale des donneurs de sang. Le Président adresse ses remerciements à la Commune pour son soutien financier et logistique comme la mise à disposition des salles, ainsi que des agents communaux.

L'association fêtera très prochainement son 18 000^{ème} don pour 41 années d'activités.

Actuellement, une moyenne de 450 dons est enregistrée par an.

- A assisté à la signature d'une convention relative à la réhabilitation du quartier de la Filature en présence de représentants de la Ville de Sélestat, la Région Alsace, EDF, DOMIAL, ...

Ce projet urbain et social comporte notamment la création d'un appartement pédagogique économe en énergie.

Sont prévus prochainement la construction d'un abri pour les jeunes et la création d'un jardin partagé.

L'opération concerne 106 logements sociaux.

- La collecte de la banque alimentaire se déroulera jeudi et vendredi dans les écoles, vendredi et samedi dans les commerces dont l'épicerie Zeller et la boulangerie Eschrich et samedi matin en Mairie.
- La fête de Noël des Aînés prévue le 07 décembre prochain réunira environ 200 personnes. Mme DIETRICH rappelle que 431 invitations ont été envoyées, 175 retours sont déjà enregistrés.

La présence de 12 bénévoles est souhaitée pour le bon déroulement de la journée.

- Les Emmaüs participeront, cette année encore, aux festivités de fin d'année et prévoient une fête de Noël pour les enfants le mercredi 18 décembre prochain avec un défilé de Père Noël en mobylette et un goûter dans leur établissement.
- Jeudi prochain aura lieu la sortie à Kirrwiller, sortie organisée par la MJC – Section Age d'Or. 46 participants y sont inscrits.

François WACH, Adjoint :

- Le 02 décembre prochain à 19 h 00 aura lieu une vente de bois de chauffage à la Maison des Associations.

37 lots sont concernés dans le massif et 9 dans la forêt du Giessen.

- Vendredi prochain aura lieu une coupure d'électricité rue du Baron de Faviers.
- Un état des lieux du projet de lutte contre la renouée du Japon a été organisé en présence de la SAVA, RTE et la Commune.

Il est rappelé que RTE finance le dispositif à hauteur de 27 000,- € dans le cadre de la compensation pour la mise en place de deux câbles 63 000 volts entre le poste de la Scherr et Sélestat.

Lors du Congrès des Maires ont été évoquées d'autres pistes telles que la plantation d'autres glutineux, ...

- La Saint Nicolas se déroulera le 1^{er} décembre prochain. Le Saint Nicolas se rendra dans les Ecoles le lundi 02 décembre prochain et à l'EHPAD le mardi 03 décembre.
- Il est rappelé que l'opération de plantation des petits sapins se déroulera samedi prochain, 800 pieds ont été fournis par le locataire de chasse, dont le garde-chasse sera présent au rendez-vous fixé à l'ancienne maison forestière.

Philippe SIMLER, Conseiller Municipal Délégué :

- Relance l'idée d'une inauguration de l'Odiliepfadel dont les travaux de réhabilitation sont achevés.

M. Bernard MARTIN, Adjoint, confirme que les travaux sont achevés et qu'il ne reste qu'à fixer une date.

- Noëlies : M. SIMLER rappelle le concert de prestige qui se déroulera dimanche 1^{er} décembre dans le cadre des Noëlies. Ce concert qui se déroulera à l'Eglise Sts Pierre et Paul marquera également le lancement de la Saint Nicolas.

Quelques volontaires seront nécessaires afin d'assurer la sécurité et leur présence est souhaitée dès 14 h 30.

La chorale d'hommes qui se produira lors de ce concert arrivera dès 11 h 30 à Scherwiller. Un timing serré cadre l'installation de l'éclairage, la sono, les répétitions, ...

Un vin d'honneur sera servi à l'issue de la manifestation à la Maison des Associations.

- Office de Tourisme de Châtenois-Scherwiller : une réunion est programmée le 05 décembre prochain.
- OTI : lors du dernier Conseil d'Administration a été actée l'uniformisation de la signalétique notamment.

Le 26 novembre prochain se réunira le 1^{er} bureau, puis le Conseil d'Administration à nouveau le 3 décembre afin de procéder au lancement de l'OTI.

Un article sera inséré dans le prochain Dorf'Brief prévu pour la distribution fin de semaine.

- Annuaire France Télécom : M. SIMLER a été saisi par le Maire d'un certain nombre d'erreurs constatées dans les adresses des 96 abonnés de Kientzville. Cette situation apparemment préexistante et renouvelée depuis un certain temps a été signalée au Maire cette semaine.

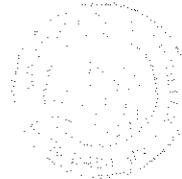
M. SIMLER entreprendra des démarches auprès des services de France Télécom.

64.8 VOEUX

./.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 55.

Le secrétaire de séance
Claudine ZIPPER



Le Maire
André BOESCH

